

... les pratiquant·e·s et répondant à des enjeux de santé publique et de socialisation indispensables en cette période de crise sanitaire, économique et sociale. L'élargissement à 3 heures et 20 km du périmètre pour les activités physiques et sportives individuelles est également un signal positif.

Néanmoins, afin de créer les meilleures conditions de reprise effective pour le plus grand nombre et de cohérence, la FSGT formule deux propositions :

- Permettre une reprise des sports collectifs et des sports de combats en extérieur pour le public adulte dès le 15 décembre. La reprise dans les équipements couverts pour les publics adultes et pour toutes les activités individuelles et collectives pouvant ensuite être effective dès le 20 janvier.

- Faire valoir la licence sportive comme attestation de dérogation au couvre-feu. Dans les faits, de nombreux entraînements ou rencontres sportives, organisés après des journées de travail ou de scolarité, ne se terminent pas avant 21h. Comme nous avons pu le constater à l'instauration du premier couvre-feu, cette jauge horaire a mis fin à l'activité de nombre de clubs, aux entraînements et compétitions.

La FSGT plaide également pour une réouverture la plus rapide possible des remontées mécaniques des stations de ski permettant également aux activités associatives de reprendre.

Nos comités et ligues, activités et clubs affiliés sont prêts à accueillir à nouveau leurs licencié·e·s, ainsi que toutes celles et ceux qui souhaitent s'inscrire pour commencer à pratiquer une ou plusieurs activités dans un cadre associatif, garant d'une pratique de proximité, de qualité, de plaisir, de convivialité et en toute sécurité.